



Prix achat groupé **07/2022** TVA 6% incluse - Publié le 01-07-2022



TINA

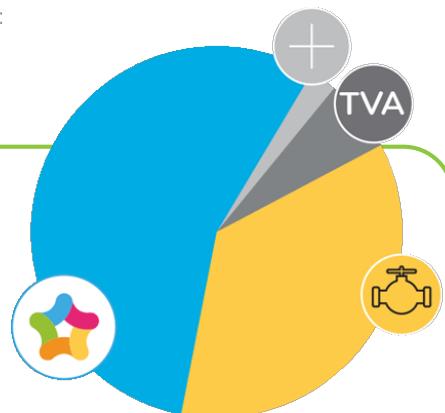
Client résidentiel - Flandre

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 3 parties :

1. Le coût de l'énergie (MEGA)
2. Coûts de distribution et de transport (versés à votre GRD)
3. Les impôts, taxes, surcharges, contributions (fixés par les pouvoirs publics)

Répartition des coûts *

- Energie MEGA
- Distribution et Transport
- Surcharges et Taxes
- TVA



Coût de l'énergie, redevance annuelle (1)

	Energie (c€/kWh)
Gaz naturel	TINA (Variable) 1 an
Coût énergie (c€/kWh)	12.8
Redevance fixe (€/an)	52.57

- MEGA s'engage à compenser l'ensemble des émissions de CO₂ lié à la consommation de gaz des contrats TINA par un mécanisme de compensation certifié, établi en partenariat avec l'entreprise belge CO2logic ou toute autre entreprise dont le label est reconnu sur le plan international par Gold Standard (<http://www.cdmgoldstandard.org>).

- La redevance est payée par année entamée

- Si vous êtes éligible au Tarif Social, vous trouverez plus d'informations sur le montant et le tarif social en tant que tel sur le site web de la CREG : <https://www.creg.be/fr/consommateur/tarifs-et-prix/tarif-social>.
- Le prix du gaz naturel variable TTF101 est indexé mensuellement. Il est basé sur la moyenne arithmétique en €/MWh des prix de référence constatées en fin de journée ("end of day") des contrats "month" (contrats de livraison de gaz naturel sur la place de marché néerlandaise TTF pour livraison les mois suivants) tels que publiés sur le site Powernext. Dans le tableau ci-dessus, nous affichons le prix valable pour le mois en cours.
- La formule tarifaire pour le gaz est la suivante (HTVA): TTF101 (Endex) x 1,10 + 0,35 c€/kWh.

Coût du transport (1)

(c€/kWh)

Coût du transport	0.141

(1) Ces prix sont d'application pour les contrats de fourniture de gaz naturel de clients résidentiels. Les prix affichés sont d'application pour une consommation de gaz annuelle inférieure à < 200 MWh. Ils sont valables pour tout contrat signé en 07/2022.

- Le coût du transport est versé à votre Gestionnaire de Transport (Fluxys) sur base des tarifs approuvés par la CREG et publiés par Fluxys. Ces tarifs sont sujets à modification par les autorités compétentes.

* Le graphique basé sur une consommation moyenne de 17.500 kWh/an, d'une famille ayant un compteur avec relevé annuel et résidant à Liège (gestionnaire de réseau TECTEO - RESA GAZ).



Prix du **mois 07/2022** TVA 6% incluse - Publié le 01-07-2022



TINA

Prix de la distribution et de la location de compteur (2)

Votre intercommunale	(c€/kWh)			Redevance Fixe (€/an)			Location compteur (€/an)
	0-5000 kWh	5001-150 000 kWh	150 001-400 000 kWh	0-5000 kWh	5001-150 000 kWh	150 001-400 000 kWh	
Fluvius Antwerpen	2.04	0.58	0.4	13.9	86.89	347.56	12.22
Fluvius Limburg	1.43	0.77	0.39	12.3	45.48	614.96	12.22
Fluvius West	2.28	0.99	0.56	6.19	70.89	711.05	12.22
Gaselwest	1.79	0.95	0.63	12.33	54.31	530.21	12.22
Imewo	2.07	0.75	0.54	14.26	80.01	395.07	12.22
Intergem	1.58	0.76	0.51	10.8	52.15	419.65	12.22
Iveka	1.69	0.67	0.46	11.64	62.5	390.65	12.22
Iverlek	1.72	0.77	0.52	11.91	59.37	445.03	12.22
Sibelgas Noord	1.86	0.72	0.66	12.54	69.56	153.85	12.22

Taxes, redevances, cotisations et surcharges (3)

	(c€/kWh)
Accise spéciale	0.05724
Cotisation sur l'énergie	0.10577

Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022. Ce droit remplace la cotisation fédérale. Il est calculé suivant un tarif dégressif par tranche de consommation, calculé sur une base annuelle.

(2) Versés à votre Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD). Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, redevances et surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs de Mega d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

(3) Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire. Toute modification des taxes, cotisations ou contributions sera répercutée au client sans majoration. NB : - La cotisation énergie est affectée au fonds pour l'équilibre financier de la sécurité sociale.

En cas de non-paiement :

7 jours après l'échéance de paiement, vous recevrez un 1er rappel de paiement par courrier, facturé 7,5€

21 jours après l'échéance de paiement, vous recevrez une mise en demeure par courrier, facturée 15€.

Ce contrat comprend la reconduction tacite. Cela signifie qu'à son terme votre contrat sera reconduit pour une nouvelle durée identique, aux mêmes conditions. Deux mois avant l'échéance du présent contrat, vous serez averti par Mega de la reconduction. Vous pouvez vous opposer à cette reconduction via simple demande écrite auprès de Mega. Une fois le contrat reconduit, vous êtes toujours libre de résilier le contrat, sans indemnité, au terme d'un mois de préavis.